



Accident du travail refus en attente

Par **Ines Laporte**, le **29/11/2017** à **14:46**

Bonjour, voilà j ai eu un accident de travail le 10 octobre 2017 j ai eu une entorse à la cheville j ai été arrêté avec prolongation jusqu' au 6 novembre 2017 avec soin jusqu au 30 décembre la veille de mes congés annuelles je pensais que pendant mes congés mon état allait s améliorer et que j allais reprendre le travail comme prévu le 27 novembre 2017 mon état ne s'étant pas amélioré mon médecin m a arrêté en prolongation D accident de travail jusqu au 20 décembre et la mon travail me pointe en arrêt maladie en attente d une enquête de la caisse d assurance maladie (je suis dans une entreprise du publique c est lié) on t il le droit ? Peuvent ils ne pas m accorder mon AT ?

Par **P.M.**, le **29/11/2017** à **20:45**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
Il me semble que dans la Fonction Publique, le terme exact est accident de service et je pense qu'il faudrait attendre la décision de la CPAM...

Par **Ines Laporte**, le **30/11/2017** à **23:49**

Merci pour votre réponse cordialement